

Droit du travail dans les entreprises en difficultés

Formation 25 & 26 Juin 2025
Pôle Droit Social



Formateurs

Monsieur DEDESSUS-LE-MOUSTIER GILLES – Maître de conférences HDR – Université de Rennes,
Co-animé par Maître Florence LE GAGNE – Avocate au Barreau de Saint-Brieuc, Spécialiste en droit du Travail
Programme établi pour l'Association Alta-Juris International en collaboration avec Maître Hubert EVRARD, Avocat, Responsable pédagogique



Objectifs

A l'issue de la journée de formation, les stagiaires connaîtront les règles relatives au droit du travail appliqué aux entreprises en difficulté et seront en capacité de les mettre en application.

Méthode pédagogique

Formation associant les aspects théoriques et les implications pratiques
Petit groupe (maximum 20 participants), présentiel, pédagogie expositive



Outils pédagogiques

Support pédagogique édité et distribué avant la formation
Moyens techniques : Salle de formation adaptée, vidéo projecteur, Paper Board
Le formateur crée un support pédagogique Powerpoint. Celui-ci est projeté sur écran ainsi que des
Exercices au format Word diffusés en début de séance pour des questions/réponses sur des cas pratiques

Modalités d'évaluation

Questionnaire de satisfaction
Attestation de suivi
Auto-évaluation



Alta-Juris International

2 rue de Penthièvre
75008 PARIS

Tél : 01.53.04.08.85

Email : altajuris@altajuris.com

Site Internet : www.altajuris.com

Identifiant SIRET : 438 324 204 00041

Organisme de formation : Certifié QUALIOP1 sous le numero F1612

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11755278475 auprès du Préfet de région d'Ile-de-France

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



Public

Avocat et/ou Juriste généraliste



Prérequis

Pas de prérequis.

La formation est assurée en langue française.



Date, heures, lieu

Mercredi 25 et jeudi 26 juin 2025
De 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h



Tarif

Voir la Convention de Formation



Informations

ALTA-JURIS INTERNATIONAL
2 rue de Penthièvre
75008 PARIS

Tel : 01.53.04.08.85

Mail : altajuris@altajuris.com



JOUR 1 :

Introduction (1h)

- sources
- enjeux du droit des entreprises en difficulté pour les salariés

1ère partie : traitement du contrat de travail en droit des entreprises en difficulté (2h)

2ème partie : les organes représentant les salariés dans les procédures collectives (2h)

3ème partie : les mesures préventives (2h)

JOUR 2 :

4ème partie : les licenciements dans une entreprise placée en sauvegarde, redressement judiciaire ou liquidation judiciaire (2h)

5ème partie : le transfert des salariés pendant la procédure collective (1h)

6ème partie : la garantie des créances salariales – AGS (2h)

7ème partie : les instances prud'homales (1h)

Conclusion et Questions (1h)